



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 13 mars 2025

2025-014	MARCHÉ N° 2022-532 RELATIF AU LOT N° 3 DES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS NEUFS - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AUGMENTANT LE MONTANT MAXIMAL DU MARCHÉ
----------	---

L'an deux mille vingt cinq, le 13 mars à 14h00, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués, se sont réunis 1, Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Mme Anne GROSPERRIN.

Membres du Conseil d'Administration		
En exercice	Présents	Votants
20	11	15

Etaient présents :

M. Bertrand ARTIGNY, M. Benjamin BADOUARD, M. David BRIGLIADORI, Mme Anne GROSPERRIN, M. Florestan GROULT, Mme Cécile MARTY, M. Pierre-Alain MILLET, M. Floyd NOVAK, Mme Isabelle PLICHON, Mme Anne REVEYRAND, M. Lucien ANGELETTI.

Etaient excusés et représentés :

Mme Laurence BOFFET par Mme Anne GROSPERRIN, M. Pierre CHAMBON par M. Lucien ANGELETTI, M. Richard MARION par M. Bertrand ARTIGNY, M. Cyrille VALLET par Mme Isabelle PLICHON.

Secrétaire élue : Florestan Groult

1. CONTEXTE

Eau du Grand Lyon réalise ses travaux de branchements neufs dans le cadre de marchés de travaux allotis géographiquement en 4 lots (marchés n°2022-530 à 533).

Ces marchés ont été conclus sous la forme d'accords-cadres à bons de commande. Chacun de ces lots est assorti d'un montant minimum (900 000 € HT) et d'un montant maximum (3 600 000 € HT) de commandes, sur leur durée totale (3 ans). Le montant maximum représente donc en moyenne 1 200 000 € HT par lot et par an.

Au cours de l'année 2024, l'activité de création de branchements neufs sur le lot 3 « Centre » (Lyon et Villeurbanne) a été particulièrement intense. Les commandes reçues en 2024 ont représenté 1 790 000 € HT, contre 1 092 000 € HT en 2023. En cumul sur les deux ans, le montant de commandes sur ce lot représente 2 882 000 € HT, soit 80% du montant maximum cumulé, et laisse donc craindre l'atteinte du montant maximal du marché avant son terme.

Il est donc nécessaire de relever le montant maximum prévu au marché, dans la limite autorisée de +15%, en le portant de 3.600 000 € HT à 4 130 000 € HT.

Cette augmentation permettra de disposer d'une capacité de commande restante portée à 1.248 000 € HT pour faire face à l'activité de l'année 2025.

2. CADRE JURIDIQUE

L'augmentation du montant maximum du marché n° 2022-533 nécessite la conclusion d'un avenant, dont le projet est joint en annexe.

Cette modification relève de l'article R2194-8 du Code de la Commande publique qui autorise les modifications de faibles montants lorsque leur montant est inférieur aux seuils européens et inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux.

Cet avenant a recueilli l'avis préalable favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 6 mars 2025, conformément à l'article L.1414-4 du CGCT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles L.1414-4, R.2221-18 et R.2221-24 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable délivré par la Commission d'appel d'offres le 6 mars 2025

Vu le projet d'avenant n° 1 ci-annexé

DELIBERE

ARTICLE 1. Approuve l'avenant n°1 ci-annexé, au marché n°2022-532, ayant pour objet d'augmenter son montant maximal contractuel de 3.600.000 €HT à 4.130.000 € HT et autorise le Directeur de la Régie à le signer.

ARTICLE 2. Les crédits correspondants sont inscrits au budget en section d'investissement.

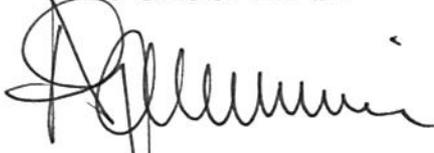
Fait et délibéré en séances les jours, mois et an susdits,

Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales.

Président du Conseil d'Administration

Secrétaire de séance

Anne GROSPERRIN



Florestan Groult



Acte rendu exécutoire après :

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eaudugrandlyon.com